

**Arrêté portant désignation de la
représentante de la Croix Rouge
française au Conseil
d'Administration du CCAS**

Le Maire de la Commune de Langogne,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-11 ;

VU la délibération n°2022-12-077 du conseil municipal en date du 20 décembre 2022 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu la proposition faite par la Croix-Rouge française ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Annie BLACHET est nommée membre du conseil d'administration du CCAS, représentante de la Croix-Rouge française, en lieu et place de Mme Claire CASTANIER.

Article 2 : Le directeur général des services de la commune est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Langogne, le 07 novembre 2024

Le Maire,

Marc OZIOL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que **le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois** à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 13 novembre 2024